

aussi indigne de l'honneur & de la bonne foi d'un Prince.

De ce détail, & de celui dans lequel on est entré sur les démarches de la Cour de Cassel, on ne peut se dispenser de conclurre, que comme le Landgrave n'a pu attribuer qu'à son aveugle partialité pour l'infracteur de la paix publique, & pour l'ennemi personnel du Roi, les malheurs qui jusqu'à présent ont affligé son Pays, il ne pourra imputer qu'à sa persévérance dans la même cause, ceux auxquels il s'expose de nouveau.

Il faut revenir aux Hanovriens, & achever la preuve de leur mauvaise foi.

*Article III.
de la Conven-
tion de Closter-
Seven.*

On a vû, par la Lettre de M. de Zastrow, du 21. Novembre au Maréchal de Richelieu, que le Général Hanovrien se préparoit à une nouvelle infraction de la Capitulation de Closter-Seven, sous prétexte d'étendre ses quartiers; & l'on a prouvé que cette extension ne pouvoit être faite sans le consentement de la Cour de France, avec laquelle M. le Duc de Cumberland s'étoit réservé de la négocier. C'étoient ces mouvemens de l'Armée Hanovrienne, que leur Général prétendoit que le Maréchal de Richelieu ne devoit pas mettre dans la catégorie des hostilités, & qu'il s'efforçoit de couvrir des assurances redoublées des *principes de justice & de bonne foi* des Hanovriens; cependant ces mêmes mouvemens n'étoient faits, comme l'expérience l'a démontré, que pour mettre le siège devant Harbourg, & accélérer la marche des Hanovriens & de leurs Alliés contre l'Armée Française, afin de l'attaquer au premier moment favorable.

Si le Maréchal de Richelieu n'avoit pas été d'aussi bonne foi, il seroit resté dans le Duché de Bremen jusqu'à ce que les conditions de la Capitulation eussent été remplies; il auroit fait exécuter par la force ce qui n'avoit été stipulé que par la crainte, & il n'auroit pas été question des événemens qui sont arrivés; mais il est excusable d'avoir jugé, par sa délicatesse personnelle sur les règles de l'honneur, que des Souverains n'étoient pas capables de manquer à une Capitulation fortifiée par la parole du fils du Roi d'Angleterre, & par la garantie d'un Roi allié.

En